



SELARL AHRES

Huissiers de Justice Associés

16, rue de la Grenouillère - 01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04.74.21.00.95 - Fax : 04.74.21.43.26

E-mail : huissiers-bourg@ahres.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
CATALOGUE

Vente du mercredi 05 mai 2021 à 14:00

Lieu : 296 Rte de Thoissey 01290 LAIZ

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	Description
1	Véhicule de Marque CITROEN , Modele BERLINGO, immatriculé 1512XE76 , de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série VF7GCWJYB94137891, Type GCWJYB, Puissance Administrative de 7 CV Fiscaux, Energie GO, Année Modèle 2004, Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation , Emplacement : 5- VEHICULES -
2	Véhicule de Marque CITROEN , Modele JUMPER L3H2, immatriculé FB-210-XT , de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série VF7YC2MFC12E50432, Type YC2MFC/HY, Puissance Administrative de 7 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 28430 kms, Année Modèle 2017, Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation , Emplacement : 5- VEHICULES -
3	Véhicule de Marque PEUGEOT , Modele BOXER, avec hayon manuel suspensions pneumatiques, immatriculé AQ-261-KW , de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série VF3YCBMFB11740720, Puissance Administrative de 7 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 143000 kms, Année Modèle 2010, Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation , Emplacement : 5- VEHICULES -
4	Véhicule de Marque LS MTRON , 4x4 Rio 36 i hst avec fourche F 250, godet à terre et griffe, immatriculé CY-505-HG , de couleur BLEU, de Genre TRA, N° de Série 2109015477, Puissance Administrative de 7 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 2461 heures, Année Modèle 2013, Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation , Emplacement : 5- VEHICULES -
5	Cuve 1500 l avec pompe Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
6	Broyeur KUHN avec déport hydraulique HS Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
7	Broyeur HS MURATORI MT 40 170 année 2014 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
8	3 moto bineuses et tondeuse à réparer Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
9	Motoculteur moteur HS avec charrue, et rotovateur STAUB Rancher K 11 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
10	Aspirateur à fumée Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
11	Tondeuse micro tracteur avec cardan Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
12	Auto portée STIGA estate courroie de lame à remonter Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
13	Tondeuse Staub All Road Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -

Coordonnées Bancaires :

IBAN : FR68 4003 1000 0100 0039 3508 A81 - BIC : CDCG FR PP

N° Lot	Description
14	Perceuse à colonne Syderic 1997 SHC 32 V en 220 V Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
15	Touret constant Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
16	Poste à souder Commercy TS 250 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
17	Combi OLEO MAC Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
18	Tronçonneuse Oleo mac 60 cm Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
19	Perfo bosch Gbh 11 D Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
20	Pompe Honda GX 120 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
21	Groupe filtration d huile Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
22	Palan a chaine Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
23	Brouette tondeuse Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
24	Meuleuse Bosch Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
25	Décolleur a pneus pneumatique Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
26	Souffleur Beal Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
27	Compresseur 250 l en 380 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
28	Cisaille à tole Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
29	Oxycoupeur Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
30	Fontaine de nettoyage Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
31	Établi avec touret, 2 étaux, outillage,... Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
32	4 halogenes Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
33	5 bancs Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
34	Bac à ultrasons Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
35	Boulonnerie Emplacement : 1- STOCK -
36	Dents de fenaison Emplacement : 1- STOCK -
37	Labour et travail de sol (dents de herse, versoirs'... Emplacement : 1- STOCK -
38	Stock divers Emplacement : 1- STOCK -
39	Filtration Emplacement : 1- STOCK -
40	Documentation technique Emplacement : 1- STOCK -
41	Pièces électriques Emplacement : 1- STOCK -

N° Lot	Description
42	Raccords hydraulique Emplacement : 1- STOCK -
43	Courroies Emplacement : 1- STOCK -
44	Cardans Emplacement : 1- STOCK -
45	Tuyaux divers Emplacement : 1- STOCK -
46	Vitres et encadrements Emplacement : 1- STOCK -
47	Boulonnerie pas speciaux Emplacement : 1- STOCK -
48	3e point Emplacement : 1- STOCK -
49	Transmission Emplacement : 1- STOCK -
50	Bureaux, chaises Emplacement : 3- MOBILIER -
51	Mercedes 814 plateau moteur HS Emplacement : 5- VEHICULES -
52	Malaxeur HITACHI Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
53	Multi Tools FEIN Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
54	Aspirateur à dos MILWAUKEE sans chargeur ni batterie Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
55	Malettes vides Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
56	Diable Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
57	Disqueuse HILTI Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
58	Laser rotatif stanley avec pied Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
59	Échelle, petit materiel Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
60	3 escabeaux Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
61	Rabot FESTOOL EHL 65 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
62	Marteau piqueur MILWAUKEE Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
63	Carrelette Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
64	Visseuse et clé à choc MILWAUKEE Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
65	Perforateur HILTI TE 300 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
66	Servante vide MAC ALLISTER Emplacement : -
67	Lot portatif BOSCH Emplacement : -
68	YAMAHA 125 SR non roulante Emplacement : -
69	CAGIVA RAPTOR 125 Emplacement : -

N° Lot	Description
70	3 guitares électrique Emplacement : -

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune garantie autre que celle de la remise après adjudication. En conséquence, les adjudicataires n'auront aucune action soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le vendeur pour raison, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait à lui personnel, ou qu'il ne soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont vendus sans garantie notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit, et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition publique préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Ils sont à prendre dans l'état où ils se trouvent et tels qu'ils se poursuivent et comportent aux frais et risques des acquéreurs.

L'officier ministériel en charge de la vente, au nom du vendeur, établit les lots, les réunit, les divise de la manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente.

Dans le cadre de ventes volontaires, il se réserve au nom du vendeur la faculté de retirer de la vente les objets meubles et tous biens présentés en vente, qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, et ce même après le commencement des enchères.

Pour les petits lots ou articles les tranches de prix d'enchères seront fixées et convenues au cas par cas, selon l'annonce verbale de l'officier ministériel.

Les adjudicataires sont tenus de déclarer leur identité complète justifiée par la production d'une pièce d'identité, dès l'adjudication prononcée.

En sus du montant de l'adjudication, ils paieront les impôts émoluments et droits au montant de 14,40% TTC.

Les objets sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires dès l'adjudication prononcée. Ils doivent en effectuer l'enlèvement immédiatement à leurs frais risques et périls et sous leur entière responsabilité, l'officier vendeur et les requérants ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés aux objets vendus, à l'occasion de l'enlèvement.

Dans le cas où un délai ou sursis à enlèvement serait accordé, cette stipulation n'étant qu'une faculté accordée aux acquéreurs, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour la vente spécifiquement de véhicules, la remise de ceux-ci ne peut avoir lieu, qu'après paiement effectif par débit du chèque en cas de règlement sous cette forme. Le paiement en espèces est limité au montant de MILLE EUROS (article 1649 quater B du Code Général des Impôts) par article. Pour des raisons d'organisation matérielle l'enlèvement des véhicules ne pourra avoir lieu qu'à compter du mardi suivant la vente, sans frais supplémentaire de gardiennage.